

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : No Mix / Ortho One Paste

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant :

Bisco, Inc. 1100 W Irving Park Road, Schaumburg, IL 60193 USA
1-847-534-6000, durant les heures d'ouverture normales
www.bisco.com

Représentant CE :

Bisico France, 208, allée de la Coudoulette, 13680 Lançon de Provence, France
Téléphone : 33-4-90-42-92-92

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - Centre de communication en cas d'urgence, ouvert 24 h/24
Amérique du Nord : 1-800-424-9300 Hors Amérique du Nord : 1-703-527-3887, appel en PCV/à frais virés acceptés

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets indésirables physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Composants dangereux : Peroxyde de dibenzoyl ; BisGMA ; Exclusif
Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

No Mix / Ortho One Paste

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette).
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient en utilisant les services d'une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux, excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Silice fondue	(N° CAS) 60675-86-0	50 à 75	Skin Irrit. 2, H315
BisGMA	(N° CAS) 1565-94-2	10 à 30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Peroxyde de dibenzoyl	(N° CAS) 94-36-0 (N° CE) 202-327-6 (N° Index CE) 617-008-00-0	< 1	Org. Perox. B, H241 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)
Exclusif	(N° CAS) Exclusif (N° CE) Exclusif	< 1	Skin Sens. 1B, H317
Acide acétique substance ayant une valeur limite d'exposition au travail en communauté	(N° CAS) 64-19-7 (N° CE) 200-580-7 (N° Index CE) 607-002-00-6	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour), H332 Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide acétique	(N° CAS) 64-19-7 (N° CE) 200-580-7 (N° Index CE) 607-002-00-6	(10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (25 =<C < 90) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 90) Skin Corr. 1A, H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Évacuer la victime et lui faire respirer de l'air frais, et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

No Mix / Ortho One Paste

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible d'émanations toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	5 mg/m ³ (Peroxyde de dibenzoyl ; Belgique ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures)
France	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³ (Peroxyde de dibenzoyl ; France ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures)
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (Peroxyde de dibenzoyl ; France ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures) ; USA ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; Valeurs limites d'exposition (VLE) - Valeur adoptée)
Acide acétique (64-19-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	25 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	50 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	20 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	25 mg/m ³ (Acide acétique ; Belgique ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures)
Belgique	Valeur limite (ppm)	10 ppm (Acide acétique ; Belgique ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures)
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	38 mg/m ³ (Acide acétique ; Belgique ; Valeur à court terme)

No Mix / Ortho One Paste

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Acide acétique (64-19-7)		
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm (Acide acétique ; Belgique ; Valeur à court terme)
France	VLE (mg/m ³)	25 mg/m ³ (Acide acétique ; France ; Valeur à court terme ;)
France	VLE (ppm)	10 ppm (Acide acétique ; France ; Valeur à court terme ;)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	25 mg/m ³ (Acide acétique ; Pays-Bas ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; Valeur limite d'exposition professionnelle permise)
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	15 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains :

Gants de protection

Protection oculaire :

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Pâte dangereuse
Couleur	: Blanc
Odeur	: Acrylique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

No Mix / Ortho One Paste

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (dermique) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
DL50 orale rat	> 5 000 mg/kg (Rat)

Silice fondue (60675-86-0)	
DL50 orale rat	N/A
DL 50 cutanée rat	N/A
DL50 cutanée lapin	N/A
CL50 inhalation rat (ppm)	N/A
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	N/A mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	N/A mg/l/4h

Exclusif (Exclusif)	
DL50 orale rat	> 2 000 mg/kg poids corporel (OCDE 423 : Toxicité Orale Aiguë – Méthode par classe de toxicité aiguë, Rat, Mâle/femelle, Valeur expérimentale)
DL 50 cutanée rat	> 2 000 mg/kg poids corporel (OCDE 402 : Toxicité Dermique Aiguë, 24 h, Rat, Mâle/femelle, Valeur expérimentale)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,28 mg/l (Équivalent ou similaire à OCDE 403, 4 h, Rat, Mâle/femelle, Valeur expérimentale)

Acide acétique (64-19-7)	
DL50 orale rat	3 310 mg/kg poids corporel (Rat, Mâle/femelle, Valeur expérimentale)
CL50 inhalation rat (mg/l)	11,4 mg/l (Équivalent ou similaire à OCDE 403, 4 h, Rat, Femelle, Valeur expérimentale)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Silice fondue (60675-86-0)	
LOAEL (oral, rat)	N/A mg/kg de poids corporel
LOAEL (cutané, rat/lapin)	N/A mg/kg de poids corporel
LOAEC (inhalation, rat, gaz)	N/A ppmv/4h
LOAEC (inhalation, rat, vapeur)	N/A mg/l/4h

No Mix / Ortho One Paste

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Silice fondue (60675-86-0)	
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée)	N/A mg/l/4h

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

Silice fondue (60675-86-0)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	N/A mg/kg de poids corporel/jour
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	N/A mg/kg de poids corporel/jour
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	N/A ppmv/6 h/jour
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	N/A mg/l/6 h/jour
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/émanations, 90 jours)	N/A mg/l/6 h/jour

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
CL50 poisson 1	0,0602 mg/l (OCDE 203 : Poissons, Test de toxicité aiguë, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système semi-statique, Eau douce, Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	0,11 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp. Essai D'Immobilisation Immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale)

Exclusif (Exclusif)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (UE Méthode C.1, 96 h, Brachydanio rerio, Système semi-statique, Eau douce, Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l (UE Méthode C.2, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale)
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (UE Méthode C.3, 72 h, Scenedesmus subspicatus, Système statique, Eau douce, Valeur probante)

Acide acétique (64-19-7)	
CL50 poisson 1	> 1 000 mg/l (Équivalent ou similaire à OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système semi-statique, Eau douce, Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 1	> 1 000 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp. Essai D'Immobilisation Immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale)
CE50 72 h algues (1)	> 1 000 mg/l (ISO 10 253, Skeletonema costatum, Système statique, Eau salée, Valeur expérimentale)

12.2. Persistance et dégradabilité

Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

Exclusif (Exclusif)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

Acide acétique (64-19-7)	
Persistance et dégradabilité	Produit biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,6 à 0,74 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,03 g O ₂ /g substance
DThO	1,07 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Peroxyde de dibenzoyl (94-36-0)	
Log Pow	3,2 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), Méthode HPLC, 22 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

Exclusif (Exclusif)	
BCF autres organismes aquatiques 1	3,2 (Valeur estimée)
Log Pow	2,1 (Valeur expérimentale, OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Méthode par agitation en flacon, 21 °C)

No Mix / Ortho One Paste

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Exclusif (Exclusif)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Acide acétique (64-19-7)	
BCF poissons 1	3,16 (Poisson, Eau douce, QSAR)
Log Pow	-0,17 (Valeur expérimentale, 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

Peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	
Log Koc	3,8 (log Koc, OCDE 121 : Estimation du coefficient d'adsorption (Koc) sur le sol et les eaux d'égout par chromatographie liquide haute performance (CLHP), Valeur expérimentale)
Écologie - sol	Adsorption dans le sol.
Exclusif (Exclusif)	
Log Koc	3,23 (log Koc, Valeur calculée)
Écologie - sol	Adsorption dans le sol. Faible potentiel de mobilité dans le sol.
Acide acétique (64-19-7)	
Tension de surface	26,3 mN/m (30 °C)
Écologie - sol	Très mobile dans le sol. Peut nuire à la croissance et à la floraison des plantes et à la formation des fruits.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Peroxyde de dibenzoyle (94-36-0)	Cette substance/ce mélange n'est pas conforme aux critères des substances PBT du règlement REACH, Annexe XIII Cette substance/ce mélange n'est pas conforme aux critères des substances vPvB du règlement REACH, Annexe XIII
Exclusif (Exclusif)	Cette substance/ce mélange n'est pas conforme aux critères des substances PBT du règlement REACH, Annexe XIII Cette substance/ce mélange n'est pas conforme aux critères des substances vPvB du règlement REACH, Annexe XIII

12.6. Autres effets indésirables

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

No Mix / Ortho One Paste

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. UE-Réglementations

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Référence à AwSV : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : N'est pas soumis à 12. BImSchV (Ordonnance sur les incidents dangereux)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

No Mix / Ortho One Paste

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé
giftige stoffen – Ontwikkeling

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision :

Texte intégral des phrases H et EUH :

Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (Inhalation : vapeur) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour l'environnement aquatique — Risque aigu, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Org. Perox. B	Peroxydes organiques, Type B
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeur inflammables.
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H314	Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit